

Quand les Templiers résidaient entre Vuache et Rhône

L'ordre du Temple a été fondé en 1119 par Hugues de Payns et Geoffroy de Saint-Omer pour assurer la sécurité du Royaume latin de Jérusalem, menacé par les puissances musulmanes voisines. Formé de chevaliers aguerris qui sont à la fois moines et soldats, cet ordre religieux tient son nom de son siège, situé dans une dépendance du palais du roi de Jérusalem Baudouin II donnant sur l'esplanade du Temple.

Tout au long du XII^e siècle, les Templiers connaissent un formidable développement qui assure à l'ordre d'importants moyens financiers permettant la création de nombreuses commanderies, tant en Terre Sainte qu'en Occident. Moines pieux mais aussi redoutables soldats, les "échelles"

(NDLR : escadrons) du Temple, en manteaux blancs frappés de la croix rouge, provoquent toujours le soulagement des Chrétiens et la crainte des Musulmans lorsqu'ils surgissent sur les champs de bataille.

Mais cette impressionnante réussite (les Templiers possédaient 10 000 commanderies, le réseau bancaire le plus moderne de l'époque ; ils échappaient à toute juridiction, à toute imposition et dépendaient directement du pape), ainsi que l'aspect "société secrète" entourant le fonctionnement de l'Ordre, suscitent crainte et jalousie chez les puissants politiques et religieux de l'époque. La chute en Terre Sainte de la ville fortifiée de Saint Jean d'Acre face aux Musulmans en 1291 entraîna le départ



Le faux portail "Templier" du domaine, réalisé en 1965 par les propriétaires sur le modèle de celui qui ornait l'entrée de la chapelle.

d'Orient des Templiers et le début de leur disgrâce.

En 1313, le roi de France Philippe le Bel et le pape Clément V font dissoudre l'Ordre des Templiers, emprisonner les chevaliers et brûler sur un bûcher à Paris Jacques de Molay, le grand Maître. Leurs biens sont confis-

qués et confiés à l'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem, qui deviendra le fameux Ordre de Malte.

En Pays du Vuache, c'est en 1196 que les Templiers s'installent à Cologny, non loin du Rhône, sur un territoire appartenant autrefois à la paroisse de Bans et

aujourd'hui à la commune de Vulbens. Le choix de ce lieu pourrait se justifier par le fait qu'il se situe à proximité d'un gué permettant de traverser le fleuve. Le domaine des Templiers de Cologny se composait d'une vaste maison, d'écuries, de dépendances, d'une cha-

pelle, d'un clocher, d'un cimetière, d'un four à pain et de plusieurs puits. Ils possèdent également des biens à Dingy-en-Vuache, Vulbens et Chevrier, où la chapelle de la paroisse est curieusement enchâssée dans un bâtiment de l'Ordre. En 1313, lorsque l'Ordre des Templiers est dissous par le roi de France, le domaine de Cologny devient la propriété des Hospitaliers de l'Ordre de Malte établit à Compesières, près de Genève.

Au fil des siècles, le domaine de Cologny, dont certains bâtiments ont été emportés par les crues du Rhône, est devenu une exploitation agricole puis, aujourd'hui, un centre équestre.

Dominique Ernst

Source : *Échos Saléviens* n° 3, article de Philippe Duret (Ed. La Salévienne).